



## DE LA CAISSE À LA CASSE : NON !

**Un conseil d'administration de la caisse de prévoyance et de retraite du personnel ferroviaire s'est tenu le 25 juin 2026.**

**Cette réunion confirme les attaques contre le régime de protection sociale des cheminots. Elle confirme aussi une nécessité : agir pour nos droits, notre santé, nos salaires et nos pensions.**

Salaires, retraites, prestations spécifiques, médecine de prévention..., tous les droits construits par les luttes sont aujourd'hui visés. Face à cette offensive, une seule réponse s'impose : agir collectivement pour défendre et gagner de nouveaux droits.

### DES SALAIRES EN BERNE, DES RETRAITES EN CHUTE LIBRE !

**79,3 % seulement**, c'est la part du revenu imposable réellement prise en compte pour le calcul de la retraite. Le reste de la rémunération échappe aux droits à pension. **Primes, EVS, PPV, intéressement : du salaire en moins, des pensions amputées demain !**

En refusant les augmentations générales et en multipliant les éléments de rémunération qui ne comptent pas pour la retraite, la SNCF organise l'affaiblissement des droits. **Moins de salaire reconnu aujourd'hui, c'est moins de pension demain.** Pour compenser cette perte, il faudrait cotiser presque trois années supplémentaires. La politique salariale pèse donc directement sur les futures pensions.

### CONGÉ DE MOBILITÉ : LES CONDUCTEURS PÉNALISÉS !

Un projet de décret présenté aux membres du CA prévoit que les conducteurs en congé de mobilité soient affiliés comme cheminots sédentaires pour le calcul de la retraite. À la clé : une perte de droits inacceptable !

La CGT dénonce cette spoliation et seule la CGT a voté contre ce projet. **Aucun droit retraite ne doit être sacrifié au nom de la mobilité ou du reclassement.**

### CAISSE DE BRANCHE : LE RÉGIME SPÉCIAL SNCF DANS LE VISEUR !

Substituer à la caisse du régime spécial SNCF une caisse de branche sans étendre ce régime à l'ensemble des cheminots revient à accompagner l'ouverture à la concurrence en facilitant les transferts de cheminots. Cette logique fragilise ses droits spécifiques.

Une caisse de branche ne garantit en rien des droits pour l'ensemble des cheminots. Pire, elle peut devenir un outil supplémentaire pour démanteler le régime spécial.

Les alertes sur un possible transfert vers la Cnav (Caisse nationale d'assurance vieillesse) et la Carsat (Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail) de la gestion du régime spécial de retraite des industries électriques et gazières montrent que le risque est réel. **Le régime spécial SNCF de retraite et sa gestion pourraient être les prochains visés. Interpellés sur le sujet par la CGT, les représentants des ministères ont été incapables d'écarter cette menace.**

Suppression du numéro de CP pour les retraités, feuilles de pension calquées sur le régime général..., sous couvert de rationalisation, les spécificités du régime spécial sont peu à peu effacées. Les retraités le subissent déjà, avec pour première conséquence l'explosion des prélèvements sur pensions du forfait médical et participation forfaitaire pour introduire un logiciel du régime général.



## **PRESTATIONS SPÉCIFIQUES : ASSEZ DE FLOU, IL FAUT DES GARANTIES !**

Sans financement pérenne, les prestations spécifiques non pérennes pourraient disparaître très rapidement, d'ici 2 à 3 ans. Ces prestations, telles que des prises en charge financières supplémentaires des frais de santé, sont pourtant essentielles pour le quotidien des cheminots. Elles doivent être inscrites durablement dans le régime de base, avec un calendrier clair, des garanties écrites et des décisions concrètes.

La CGT, avec les autres organisations syndicales et la direction SNCF, a proposé un financement pour les pérenniser. **Les ministères tardent à répondre. Ce silence laisse craindre une volonté de siphonner les fonds restants pour laisser disparaître ces droits.**

## **CABINETS MÉDICAUX SNCF : LA DIRECTION ORGANISE LE REcul DU DROIT À LA SANTÉ !**

En supprimant les cabinets médicaux SNCF, la Direction éloigne les cheminots d'un suivi de proximité et aggrave le risque de renoncement aux soins. Plutôt que de renforcer la prévention, la Direction casse des outils qui permettaient un suivi adapté aux réalités du travail ferroviaire.

Pour justifier ce recul, tous les prétextes sont utilisés, y compris les directives européennes ou encore la mise en place d'une complémentaire santé obligatoire. Mais derrière ces arguments se cache un choix patronal : supprimer un outil de prévention pour des dizaines de milliers de cheminots et supprimer, dans le même mouvement, des postes de personnel de soin à la SNCF. **La CGT a dénoncé ce renoncement organisé et la réduction du droit à la santé.**

## **UNE VIOLENCE ABSOLUE !**

Dans cette même logique de désengagement, la direction SNCF ose désormais refuser que le suivi post-professionnel soit réalisé dans les cabinets médicaux SNCF. Après avoir exposé les cheminots à l'amiante, aux produits toxiques, aux poussières, aux fumées ou à d'autres risques liés au travail, elle voudrait détourner le regard et se dégager de ses responsabilités.

**C'est une honte sociale, sanitaire et morale. Les cheminots actifs et retraités concernés doivent bénéficier d'un suivi spécifique, de proximité, assuré par des professionnels connaissant leur métier, leur parcours et leur exposition. La CGT exige le maintien des cabinets médicaux SNCF, des moyens pour la prévention et un suivi post-professionnel digne pour toutes celles et ceux qui ont été exposés.**

## **LA CANICULE, UN AUTRE RÉVÉLATEUR DE LA CASSE !**

La canicule révèle une nouvelle fois le recul de l'accès aux soins provoqué par le manque de moyens et de financements. Quand les températures explosent, ce sont d'abord les salariés les plus exposés, les retraités, les plus fragiles et celles et ceux qui travaillent en horaires décalés qui subissent les conséquences d'un système de prévention affaibli.

Les gouvernements, par leur action politique, mais aussi les directions qui profitent des exonérations de cotisations sociales portent une lourde responsabilité.

## **600 MILLIONS D'EUROS : L'ARGENT EXISTE POUR LES SALAIRES ET LES PENSIONS !**

À la SNCF, la complémentaire santé obligatoire représente près de 200 millions d'euros par an soustraits aux salaires. Avec l'intéressement, la PPV et les dispositifs qui contournent le salaire, près de 600 millions d'euros par an échappent à une véritable politique salariale.

**600 millions, ce serait 12,7 % d'augmentation générale immédiate pour tous les cheminots ! Du vrai salaire, soumis à cotisations, pour financer la Sécurité sociale, le régime spécial et de meilleures pensions.**

Les exonérations et niches sociales affaiblissent le salaire socialisé et financent le marché de la protection complémentaire au lieu de renforcer le régime de base.

**LA CGT REVENDIQUE L'AMÉLIORATION DES DROITS ET L'EXTENSION DU RÉGIME SPÉCIAL À L'ENSEMBLE DES CHEMINOTS DE LA BRANCHE.**

**ENSEMBLE, GAGNONS DE NOUVEAUX DROITS !  
GAGNONS UN NOUVEAU STATUT  
POUR TOUS LES CHEMINOTS !**